

Vous avez été hospitalisé ou bien un membre de votre famille au CHRU de Brest ?

Votre témoignage positif ou négatif nous sera utile :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Merci d’avoir répondu à ces quelques questions, mais qui êtes-vous ?
(Entourez la réponse)

Homme Femme
Âgé de : - 25 ans 25 – 34 ans 35 – 60 ans + 60 ans

**Je souhaite adhérer au Collectif Brestois de défense de l’Hôpital Public
(5 € pour l’année)**

Nom :Prénom :

Tél : Mail :

Adresse :

.....

Écrivez-nous : **Collectif Brestois de défense de l’Hôpital Public**
Espace Associatif de Pen Ar Creach, 6 rue de Pen Ar Creach 29200 Brest
collectifhospitalbrest@gmail.com



Collectif Brestois de défense de l’Hôpital Public

LA SANTE C’EST L’AFFAIRE DE TOUS DONNEZ VOTRE AVIS

Sous le règne de Sarkozy, la loi Bachelot avait plongé l’hôpital public dans de très graves difficultés dont ont souffert patients, familles et personnels.

Malgré les grandes déclarations de principe et un titre ronflant de « modernisation de la politique de santé », la loi Touraine a conservé la même philosophie renforçant encore le pouvoir des **Agences Régionales de Santé (ARS)**. Dans le cadre d’une politique d’austérité (« économie » de 10 milliards d’euros sur les dépenses de santé dont 3 milliards sur l’hôpital public), les conséquences sont redoutables.

La mise en place effective depuis juillet, des **Groupements Hospitaliers de Territoire (GHT)** prévoit le regroupement de l’offre de soins autour d’un établissement support et porte en elle la suppression de services, voire d’hôpitaux et de maternités de proximité. Les patients et les familles devront se déplacer là où l’offre existe.

C’est tout le système de santé issu de la création de la Sécurité Sociale qui est remis en cause. Et donc l’égalité d’accès aux soins pour tous.

Les personnels et leurs organisations syndicales mènent la lutte mais la santé est l’affaire de tous : patients, familles, élus, citoyens...

C’est ce qui a conduit à la mise en place de notre Collectif de Défense et qui nous amène aujourd’hui, à vous demander votre avis.

N’hésitez-pas à prendre la parole !

QUESTIONNAIRE

Avec quelles formulations êtes-vous

A = plutôt d'accord B = plutôt en désaccord C = Je ne sais pas

(Entourez la réponse de votre choix)

1 - Égalité d'accès à la santé

1.1 : Remboursement à 100% de tous les frais médicaux A B C

1.2 : Suppression du forfait hospitalier A B C

1.3 : Il est normal que les patients participent financièrement aux frais de santé A B C

1.4 : On ne peut pas « offrir à tous » des traitements très coûteux A B C

1.5 : Il faut bien tenir compte des coûts A B C

1.6 : L'État doit contrôler le prix des médicaments et du matériel médical A B C

2 – Proximité : La loi Touraine organise les soins dans le cadre des GHT

2.1 : Pour tous les soins qui ne nécessitent pas une compétence ou un équipement exceptionnel

- Je préfère un établissement proche de chez moi A B C

- Je préfère me rendre au CHU (Brest) A B C

2.2 : Il est normal de regrouper les spécialités dans un grand centre hospitalier A B C

2.3 : On ne devrait pas imposer de longs déplacements
- Au malade A B C

- A la famille A B C

3 – Les personnels de santé

3.1 : Leurs conditions de travail sont dégradées A B C

3.2 : La qualité des soins dépend aussi des conditions de travail des personnels A B C

3.3 : Leur travail n'est pas assez reconnu A B C

3.4 : Le statut public est une garantie pour les patients A B C

4 – Santé et Démocratie

4.1 : la loi Bachelot diminuait le rôle des élus locaux, la loi Touraine va encore plus loin avec les GHT. Il faudrait renforcer leur rôle A B C

4.2 : Les personnels hospitaliers sont en 1^{ère} ligne pour évaluer les services, Ils devraient pouvoir intervenir dans les choix de fonctionnement A B C

4.3 La voix des patients et des familles doit être davantage entendue A B C

5 – Les Pathologies liées au vieillissement et à la perte d'autonomie sont des problèmes médicaux.

5.1 : Tous les frais médicaux (y compris appareillage) doivent être pris en charge par la Sécurité Sociale A B C

5.2 : les autres frais relèvent de la solidarité nationale. Il est anormal qu'ils pèsent sur le patrimoine, les enfants, voire les petits-enfants A B C

5.3 : Le secteur de santé public doit jouer son rôle dans ce domaine

A B C